

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRES Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**CARBON-BLANC/LORMONT - requalification de l'ensemble de l'axe central de Carbon-Blanc entre l'avenue Austin Conte et l'avenue de la Gardette à Lormont.
Contrat de co-développement 2012-2014.**

□ Arrêt du bilan de la concertation - information - approbation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la programmation des contrats de co-développement 2012-2014 concernant les communes de Carbon-Blanc et Lormont (Carbon-Blanc FA 4-5-6 et Lormont FA 53), la communauté urbaine de Bordeaux envisage de réaliser un aménagement qualitatif de voirie entre l'avenue A Conte à Carbon-Blanc et l'avenue de la Gardette à Lormont ainsi que sur l'allée du Guâ à Carbon-Blanc.

1- Contexte de la concertation

La mise en place de cette concertation résulte de l'application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme qui fait obligation aux collectivités publiques, d'organiser une concertation associant la population à l'élaboration des projets d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1.9 millions d'euros.

C'est ainsi que, par délibération n°2012/0845, en date du 21 décembre 2012, le Conseil de Communauté a décidé de l'ouverture de la concertation publique préalable, relative au projet de requalification de l'ensemble de l'axe central de Carbon-Blanc entre l'avenue Austin Conte et l'avenue de la Gardette à Lormont ainsi que l'allée du Guâ.

Cette concertation a été ouverte le 15 avril 2013, le public en ayant été informé, notamment, par voie de presse.

Les modalités de la concertation étaient les suivantes :

- Dépôt d'un registre et du dossier de présentation du projet à la mairie de Lormont, à la mairie de Carbon-Blanc et à la Direction Territoriale Rive Droite de la Communauté urbaine de Bordeaux.
- Mise en ligne du dossier de concertation sur le site Internet participation.lacub.fr, avec possibilité au public de laisser des observations.

10 observations ont été consignées sur les registres et 2 contributions ont été répertoriées sur le site Internet participation.lacub.fr de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La concertation a été clôturée le 1^{er} octobre 2013 à 16h00, le public en ayant été informé par voie de presse.

Il convient maintenant d'en dresser le bilan.

2- Bilan de la concertation

9 contributions portent sur l'aménagement de l'allée du Guâ et indiquent que la CUB n'est pas propriétaire de l'emprise foncière de l'allée du Guâ.

3 contributions sont relatives aux difficultés de circulation et à l'augmentation de l'intensité du trafic présente et à venir (création d'une résidence de 226 logements) sur le chemin du Sourd et dans le secteur proche.

Elles proposent :

- De modifier le schéma de circulation actuel par la mise en sens unique d'une partie du chemin du Sourd (hors projet).
- De poursuivre la piste cyclable du projet sur le chemin du Sourd afin de la relier à l'avenue du président Salvador Allende (hors opération).
- De créer un tourne à gauche à l'angle de l'avenue de la Gardette et de la route de Bassens (hors projet).

Il est précisé que l'ensemble des observations est consultable dans les locaux de la Direction Territoriale Rive Droite de la Communauté urbaine de Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- De réaliser, depuis l'avenue de la Gardette, une voie desservant l'opération immobilière en cours.

Pour les 9 remarques concernant l'allée du Guâ, la Communauté urbaine procède actuellement à des recherches juridiques pour vérifier la domanialité de la voie.

Aussi, pour tenir compte de ces remarques, la réalisation de l'allée du Guâ sera différée dans l'attente des résultats des recherches foncières en cours.

Une procédure de négociation et d'acquisition foncière sur l'allée du Guâ sera mise en place dans l'hypothèse où les riverains seraient bien propriétaires.

Concernant les 3 contributions (dont 2 identiques déposées sur le site de la CUB et le registre mis en place à la mairie de Carbon-Blanc) relatives à la circulation, elles indiquent que la future résidence en cours de construction au chemin du Sourd est un obstacle supplémentaire à la fluidité de la circulation automobile et qu'il faudrait adapter le schéma de circulation délimité dans le périmètre des avenues de la Gardette, des Griffons, du président Salvador Allende, du chemin du Sourd et de la route de Bassens. Ce projet a déjà fait l'objet de l'obtention d'un permis de construire avec un accès sur le chemin du Sourd qu'il n'est plus possible de remettre en cause. De plus, cette demande étant hors périmètre du projet de voirie communautaire, il appartient à la ville de Carbon-Blanc de modifier son schéma de circulation pour tenir compte de ce nouveau trafic généré par les futures constructions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause,

Et

CONSIDERANT QUE les remarques sur la problématique foncière de l'allée du Guâ doivent être prises en compte

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme notamment l'article L.300-2

VU la délibération n°2012/0845 en date du 21 décembre 2012 validant la décision d'ouvrir ce projet à la concertation publique préalable,

VU les contributions du public,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article 1 : D'arrêter le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation de la requalification de l'ensemble de l'axe central de Carbon-Blanc entre l'avenue Austin Conte et l'avenue de la Gardette à Lormont ainsi que l'allée du Guâ.

Le projet de l'allée du Guâ sera mis en œuvre dès lors que les préalables fonciers auront été levés.

Article 2 : De tenir à disposition du public les observations relatives à cette concertation à la Direction Territoriale Rive Droite de la Communauté urbaine de Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 DÉCEMBRE 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 DÉCEMBRE 2013</p>
--

M. ALAIN DAVID